

• BON RETOUR EN CLASSE!**• À LA RECHERCHE DE DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX****• LISTE DE RAPPEL****• TÂCHE DES ENSEIGNANTS****• RÉUNIONS À L'HEURE DU DÎNER****BON RETOUR EN CLASSE!**

L'année scolaire est déjà bien entamée et j'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter à tous une belle année sous le signe du plaisir et de la réussite!

À LA RECHERCHE DE DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Nous sommes toujours à la recherche d'enseignantes et d'enseignants intéressés à devenir délégués. Les délégués jouent un rôle important dans leur école. Ils la représentent aux réunions syndicales, une fois par mois, et transmettent à leurs collègues les informations provenant du syndicat. Les délégués sont également invités à participer aux Ateliers de novembre, à Magog.

LISTE DE RAPPEL

Cette année encore, la commission scolaire a été en mesure d'offrir un contrat à chacun des 106 enseignantes et enseignants inscrits sur la liste. Pour pouvoir être inscrit, l'enseignant doit avoir eu deux contrats à temps partiel au cours de trois années scolaires consécutives.

TÂCHE DES ENSEIGNANTS

La tâche comprend le temps passé à enseigner, les surveillances et le rattrapage scolaire

NIVEAU	MAXIMUM	Cycle de 9 jours	Cycle de 10 jours
Primaire	1 380 minutes		
Secondaire	1 200 minutes	2 160 minutes	2 400 minutes

De plus, les enseignantes et enseignants ont cinq heures de temps de préparation par semaine. Chacun décide du travail à faire et du moment pour le faire! Vous pouvez donc modifier votre horaire de temps de préparation, à condition d'en aviser l'administration de votre école vingt-quatre heures à l'avance.

NOTE : Le temps consacré à la participation aux réunions d'enseignants et aux rencontres avec les parents d'élèves est considéré comme du temps de préparation et peut être déduit de l'horaire hebdomadaire.

RÉUNIONS À L'HEURE DU DÎNER

Les enseignantes et enseignants ont droit à au moins cinquante minutes pour le dîner; si cette période est plus longue, le temps qui excède les cinquante minutes peut être considéré comme du temps de préparation!

• **CONSEIL D'ÉCOLE**

• **COMITÉ POUR LES ÉLÈVES QUI ONT DES BESOINS PARTICULIERS**

• **NÉGOCIATIONS**

• **L'ASSOCIATION DES FEMMES DIPLOMÉES DE LA RIVE**

CONSEIL D'ÉCOLE

Comme d'habitude, le conseil d'école doit être formé pour le 15 septembre. Les enseignantes et enseignants élisent les membres du conseil alors que le délégué syndical y a automatiquement une place. L'administration de l'école doit consulter le conseil pour toutes les questions qui touchent l'organisation pédagogique. Le conseil d'école réunit au maximum dix personnes (et au minimum trois) incluant un gestionnaire et le délégué ou la déléguée du SER. Des exemplaires du manuel pour le conseil d'école sont disponibles sur le site Internet et au bureau du SER.

COMITÉ POUR LES ÉLÈVES QUI ONT DES BESOINS PARTICULIERS

Ce comité doit aussi être formé pour le 15 septembre. Le délégué syndical en est membre automatiquement. Le comité joue un rôle décisionnel dans l'attribution des ressources d'aide aux enseignantes et enseignants des élèves qui ont des besoins particuliers. Un exemplaire du procès-verbal de chaque réunion devrait être transmis au syndicat, afin de faciliter le suivi avec la commission scolaire.

NÉGOCIATIONS

Comme vous le savez, nous avons conclu une entente de principe; nous tiendrons une assemblée générale extraordinaire le 15 septembre prochain afin de la présenter aux membres. Le 15 septembre également, ce sera notre première réunion du conseil d'administration.

L'ASSOCIATION DES FEMMES DIPLOMÉES DE LA RIVE

L'Association des femmes diplômées de la Rive Sud remercie tous ceux qui ont donné et acheté des livres. Sans votre aide, l'association aurait été incapable de remettre ses bourses d'études de 100 000 \$ au fil des ans.

Steven Le Sueur
Président

